

Martine Vassal, même aidée et contrainte, ne sait pas appliquer une politique écologique

La présidente de la Métropole et du Département, vient de présenter le projet de ZFE, Zone à faible émission sur la ville de Marseille, un projet tardif et décevant.

Nous dénonçons l'incompétence de Martine Vassal et présentons un projet alternatif, plus efficace et moins coûteux.



En octobre 2018, l'État demande à la métropole Aix-Marseille - et à 14 autres agglomérations subissant aussi des dépassements de seuils de concentration de polluants atmosphériques - de définir et instaurer des Zones à faibles émissions (ZFE) sur leur territoire d'ici fin 2020. L'État a même apporté son aide en débloquant 1,3 million d'euros à ces collectivités afin de leur permettre de mener les études nécessaires à la mise en oeuvre des ZFE. Fin 2019, la métropole Aix Marseille n'en est qu'au stade de l'étude qui vient tout juste d'être présentée. La consultation citoyenne est prévue pour décembre 2020 jusqu'à février 2021, et la mise en application pour 2021 !

Au-delà du manque de volontarisme - que démontre le calendrier choisi par la présidente d'AMP et du Département - nous déplorons que la Métropole ne soit pas plus ambitieuse en matière de réduction de la pollution de l'air, afin de proposer des mesures à la hauteur des enjeux de nos territoires qui connaissent de manière chronique des dépassements des seuils de pollution autorisés. Nous rappelons qu'à Marseille 58% des écoles et crèches se situent à moins de 200m d'une zone extrêmement polluée, et que 42% des émissions de dioxyde d'azote viennent du trafic routier

Nous écologistes proposons une alternative plus ambitieuse que la simple ZFE et surtout plus efficace pour préserver nos centres villes et noyaux villageois. En effet la ZFE est jugée inefficace par l'ADEME qui dans son rapport 2019 mentionne que « *l'instauration d'une ZCR (Zone à circulation restreinte ou ZFE) « n'a pas d'impact significatif sur la diminution du parc roulant mais qu'elle accélère son renouvellement par des véhicules plus récents »*

La seule ZFE qui impose des restrictions de circulation à certains véhicules motorisés (selon les vignettes) les jours de forte pollution (même si le projet de la métropole prévoit une restriction permanente), est formellement jugée inefficace par l'ADEME. Il est très difficile de contrôler et sanctionner les entrées des véhicules dans la zone définie selon leurs vignettes. En définitive il n'y a pas de baisse de la pollution avec ces ZFE.

Une solution plus efficace et moins couteuse : la ZTL

Nous proposons une ZTL (Zone à trafic limité) qui se décline de la manière suivante : la ville définit un périmètre, et délivre des permis d'entrée dans cette zone à certains véhicules motorisés. Seuls les véhicules possédant ce permis ont le droit de circuler dans cette zone. Ce système présente de nombreux avantages :

- Les conditions de délivrance du permis peuvent être discutées et décidées collectivement. Par exemple, ont droit à ce permis celles et ceux qui sont résidents de cette zone ; qui présentent un handicap ; qui sont commerçants dans cette zone ; qui ont une voiture zéro émission polluante, etc. Ce système de régulation peut être adapté selon les heures de la journée, selon les périodes de l'année, selon les événements. Plusieurs dérogations sont possibles (déménagement, intervention d'une entreprise...), et les situations peuvent être régularisables a posteriori. Le permis est d'un prix modeste à définir conjointement.
- Les entrées et sorties de cette zone peuvent être facilement contrôlées, avec un système de vidéo-surveillance. Concrètement, il suffit d'installer 10 à 15 caméras lectrices de plaques d'immatriculation à chacune des entrées et sorties de cette zone. Le système est automatique et vérifie si un permis a été préalablement délivré au véhicule motorisé. Tout véhicule sans permis est immédiatement sanctionné (amende immédiatement envoyée au propriétaire).
- Ce système n'est pas onéreux à mettre en place : une administration légère de quelques agents pour délivrer les permis, un système de vidéo-surveillance aux entrées de la zone, quelques travaux sur l'espace public pour délimiter clairement la zone. On peut réduire la pollution à moindre coût. À terme, les amendes financent le coût de fonctionnement de ces ZTL.

Ce système a été testé dans de nombreuses villes et présente un bilan très positif.

Les ZTL existent dans de nombreuses villes italiennes par exemple : Florence, Pise, Rome, Milan, Naples, Boulogne, Turin, Palerme... et présentent des résultats positifs !

- La circulation est fluide et apaisée dans les zones. Peu de circulation pour les véhicules motorisés, ce qui donne plus de place aux piétons, aux cyclistes, aux espaces végétalisés.
- La pollution a clairement diminué dans les zones concernées.
- Les commerçants sont florissants dans ces zones protégées d'une forte circulation et d'une forte pollution. Les commerçants réclament le maintien de ces ZTL dans toutes les villes italiennes, pour conserver de bons chiffres d'affaires.
- Autre avantage : le nombre de permis délivrés est inférieur au nombre de places de stationnement dans la zone. Il est donc très **facile de se garer** dans la zone.
- La ville possède le fichier des plaques d'immatriculation. Pas besoin de se coordonner avec d'autres institutions pour mettre en place ces ZTL. **La ville peut agir seule et rapidement** (il faut juste faire agréer le logiciel du système de vidéosurveillance auprès du Ministère de l'Intérieur). La CNIL se montre ouverte aux systèmes de vidéosurveillance qui ne lit que les plaques d'immatriculation.
- Nous veillerons à ce que la signalisation à l'entrée de ces zones soit claire et lisible pour tou·te·s.

Nous avons besoin de ces ZTL dans plusieurs quartiers de Marseille pour éviter les difficultés d'application et de contrôle de la ZFE, et surtout pour combler le retard abyssal que nous avons en matière de lutte contre la pollution de l'air à Marseille. Le classement de Greenpeace Unicef paru le 11 décembre classe Marseille 12ème sur les 12 plus grandes agglomérations du pays. Il faut des solutions innovantes, immédiates et bon marché pour baisser rapidement la pollution dans cette ville. Il est urgent de créer des zones de circulation apaisée et douce à Marseille. Les consultations citoyennes préalables au projet sont des outils supplémentaires pour créer des espaces de débat public, pour repenser notre ville, la circulation à Marseille, et réaffirmer les impératifs de santé publique.

CONTACT PRESSE

Karim Hammoumraoui

06 20 02 87 88

contact@deboutmarseille2020.fr

Suivez la campagne sur :



@DeboutMarseilleEcologisteCitoyenne2020



@deboutmarseille_ecologie



@Ecolo2020